



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 mars 2020 à 19 h
4555, rue de Verdun**

PRÉSENCES :

Monsieur le maire Jean-François Parenteau, Maire d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Josée Parent, Conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Sterling Downey, Conseiller de la ville
Madame la conseillère Marie-Andrée Mauger, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Véronique Tremblay, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Luc Gagnon, Conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Pierre L'Heureux, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Annick Duchesne, directrice du Bureau d'arrondissement par intérim, des
Ressources humaines, financières et informationnelles
Madame Nicole Ollivier, directrice de la culture, des sports, loisirs et du développement
social
Madame Diane Garand, secrétaire d'arrondissement par intérim

CA20 210026

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 3 mars 2020 avec la modification suivante :

- Retrait du point 40.09 : Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la transformation et l'agrandissement en cour arrière du bâtiment situé au 3908, rue Bannantyne

10.01

CA20 210027

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le 4 février 2020**

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 février 2020 soit par la présente approuvé, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement.

10.02

CA20 210028

Approbation du compte-rendu de la consultation publique tenue le 28 janvier 2020 concernant le projet de règlement RCA20 210001

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver le compte rendu de la consultation publique tenue mardi le 28 janvier 2020 concernant le projet de règlement RCA20 210001.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de questions débute à 19 h 15 pour se terminer à 21h15; 31 personnes sont entendues.

CA20 210029

Demande d'amendement à la Charte de la Ville de Montréal afin de modifier le nom de l'arrondissement de Verdun

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Verdun comporte deux entités géographiques distinctes, séparées de part et d'autre par le fleuve St-Laurent et réunies entre elles que par le pont de l'autoroute 15;

CONSIDÉRANT QUE depuis son annexion à l'ancienne Ville de Verdun, L'Île-des-Sœurs s'est construite suivant le modèle d'une cité jardin qui rappelle sa ruralité historique et sa proximité à la nature;

CONSIDÉRANT QUE le développement de L'Île-des-Sœurs s'est réalisé en rupture avec le tissu urbain verdunois, dense et orthogonal comme celui qui caractérise le tissu des quartiers centraux montréalais;

CONSIDÉRANT QUE le développement de ces secteurs, marqué par des différences géographiques, urbanistiques et sociodémographiques, a mené à la création d'identités locales fortes et distinctes;

CONSIDÉRANT QUE ces identités distinctes, renforcées par des particularités géographiques, notamment l'insularité, a créé des sentiments d'appartenance propres à chacun des quartiers, lesquels se reflètent, notamment, dans leurs associations citoyennes, leurs organismes et leurs interactions avec l'administration municipale et les élus de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT QUE, par cette réalité géographique, une ambiguïté toponymique subsiste dans l'appellation des différents quartiers de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Verdun, reconnaissant cette réalité et dans le but d'unifier ses deux secteurs et de consolider les liens historiques qui unissent ceux-ci, souhaite modifier le nom de l'arrondissement pour « Verdun – L'Île-des-Sœurs » ;

CONSIDÉRANT QUE ce changement de nom permettrait de différencier les deux secteurs géographiques par leur nom respectif, tout en rappelant qu'ils font partie d'un seul et unique arrondissement;

CONSIDÉRANT QU'il existe plusieurs arrondissements montréalais dont la toponymie reflète les particularités géographiques, identitaires et historiques de leurs quartiers, tels L'Île-Bizard – Sainte-Genève, Ahuntsic – Cartierville, Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce et Mercier – Hochelaga-Maisonneuve;

CONSIDÉRANT QUE, contrairement à ce que prévoit la Charte de la Ville de Québec, la Ville de Montréal ne peut pas numéroter ou modifier le nom de ses arrondissements;

Il est proposé par le maire Jean-François Parenteau

appuyé par la conseillère Marie-Josée Parent
Monsieur le maire Jean-François Parenteau, Monsieur le conseiller
Sterling
Downey, Monsieur le conseiller Luc Gagnon, Madame la conseillère
Marie-Andrée
Mauger, Monsieur le conseiller Pierre L'Heureux, Madame la conseillère
Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement de Verdun demande à la Ville de Montréal de faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement du Québec afin d'amender la Charte de la Ville de Montréal de façon à pouvoir modifier le nom des arrondissements, celui de Verdun en l'occurrence.

15.01

CA20 210030

Approuver deux grilles d'évaluation et de pondération pour évaluer les offres de fournisseurs pour les appels d'offres d'acquisition de structure de jeux pour les divers parcs (1206459002)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver les deux grilles d'évaluation et de pondération pour les appels d'offres d'acquisition de structure de jeux pour les divers parcs.

20.01 1206459002

CA20 210031

Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, (RLRQ, chapitre C-11.4) l'offre du conseil de la Ville d'offrir les services de l'escouade mobilité et l'application du règlement sur l'occupation du domaine public aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Lachine, de LaSalle, de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Verdun et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (1208182001)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'offrir conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal métropole du Québec, aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Lachine, LaSalle, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Montréal-Nord, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Verdun et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, les services de l'escouade mobilité pour l'application de leurs règlements sur l'occupation du domaine public. Les coûts afférents au fonctionnement de l'escouade mobilité seront assumés par le Service de la concertation des arrondissements.

30.01 1208182001

CA20 210032

Dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations pour les périodes de décembre 2019 et janvier 2020 (1208747008)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser le dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du budget triennal d'immobilisations (PTI) pour la période de décembre 2019 et janvier 2020.

30.02 1208747008

CA20 210033

Dépôt des listes des bons de commande approuvés ainsi que les listes des factures non associées à un bon de commande pour les périodes de décembre 2019 et janvier 2020 (1208747007)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt des listes des bons de commande approuvés ainsi que les listes des factures non associées à un bon de commande pour les périodes de décembre 2019 et janvier 2020.

30.03 1208747007

CA20 210034

Dépôt des rapports budgétaires pour les périodes de décembre 2019 et janvier 2020 (1208747006)

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Parent

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour les périodes de décembre 2019 et janvier 2020 par la Division des ressources financières, et ce, à titre informatif.

30.04 1208747006

CA20 210035

Dépôt, pour information, de la liste des décisions déléguées, prises par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), pour la période du 1er au 31 novembre 2019, du 1er au 31 janvier 2020 et du 1er au 4 février 2020 au conseil d'arrondissement de Verdun (1206805002)

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Parent

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de déposer, pour information, la liste des décisions déléguées, prises par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), pour la période du 1er au 31 novembre 2019, du 1er au 31 janvier 2020 et du 1er au 4 février 2020 au conseil d'arrondissement de Verdun

30.05 1206805002

CA20 210036

Autoriser une dépense de 160 \$, non taxable, pour l'achat de 8 billets, et ce, dans le cadre de la soirée-bénéfice du Centre communautaire pour aînés de Verdun, qui aura lieu le 22 mai 2020 (1204637002)

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Parent

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'autoriser une dépense de 160 \$, non taxable, pour l'achat de 8 billets, et ce, dans le cadre de la soirée-bénéfice du Centre communautaire des Aînés de Verdun, qui aura lieu le 22 mai 2020;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

30.06 1204637002

CA20 210037

Autoriser une dépense de 520 \$, non taxable pour l'achat de 8 billets, et ce, dans le cadre du déjeuner annuel de Erin Sports Association Inc. qui aura lieu le 14 mars 2020 (1204637003)

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Parent

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'autoriser une dépense de 520 \$, non taxable, pour l'achat de 8 billets, et ce, dans le cadre du déjeuner annuel de Erin Sports Association Inc. qui aura lieu le 14 mars 2020;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

30.07 1204637003

CA20 210038

Ordonnance - Travaux de transformation de l'Auditorium et de l'aréna Denis Savard (1191357001)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser Axino inc., à réaliser des travaux de construction en dehors des périodes permises par la réglementation, les soirs et fins de semaine, selon l'horaire de travail suivant :

Du lundi au vendredi, entre **6 h et 21 h**, et les samedis et dimanches, entre **7 h et 17 h**, le tout dans le cadre du projet de transformation majeure de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard.

Cette autorisation sera effective dès le **4 mars 2020** et ce jusqu'au **15 mai 2020** et pourra être révoquée en tout temps sur avis de 48 heures d'ici-là.

2. d'édicter l'ordonnance à cet effet.

40.01 1191357001

CA20 210039

Ordonnances relatives à divers événements publics (1208447002)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'approuver la dérogation quant à la tarification;
- d'approuver la réservation et la période d'utilisation d'espaces de stationnement;
- d'édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des événements publics

Pique-nique familial 2020	Parc Arthur-Therrien	Mercredi 10 juin 2020, 8 h à 15 h
Procession du Vendredi Saint Voie publique de la Paroisse Saint-Willibrord		Vendredi 10 avril 2020, 19 h à 20 h 30
Festival de fin d'année de soccer 2020	Parc Adrien-D.-Archambault	Samedi 22 août 2020, 8 h à 19 h En cas d'intempéries, dimanche 23 août 2020 selon le même horaire
Les Impatients	Entre le 4215 et le 4932, rue Wellington	Mardi 5 mai 2020 au jeudi 21 mai 2020
Procession de la fête de la Miséricorde	Voie publique	Dimanche 19 avril 2020, 12 h 50 à 14 h
Triathlon Lévis-Sauvé	Lieux variés dans les rues et sur les trottoirs	Jeudi 18 juin 2020, 7 h à 12 h
Parade annuelle d'Ypres	Parc du Souvenir Voie publique	Dimanche 26 avril 2020, 13 h à 15 h

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);
- Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);
- Règlement sur les tarifs (RCA19 210285) et son annexe C;
- Règlement sur les commerces ou ventes temporaires (1735);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (RCA06 210012).

40.02 1208447002

CA20 210040

Avis de motion et dépôt du projet - Règlement RCA06 210012-8 modifiant le règlement RCA06 210012 relatif à la circulation et au stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Verdun (1207601001)

Avis de motion est donné par le conseiller Luc Gagnon de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du Règlement RCA06 210012-8 modifiant le Règlement RCA06 210012 relatif à la circulation et au stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Verdun, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance :

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du projet du Règlement RCA06 210012-8 modifiant le Règlement RCA06 210012 relatif à la circulation et au stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Verdun.

40.03 1207601001

CA20 210041

Adoption - Règlement modifiant le règlement RCA19 210007 sur les tarifs (Exercice financier 2020)(1204791001)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) de l'arrondissement de Verdun par le conseiller Luc Gagnon à la séance ordinaire du conseil du 4 février 2020 par sa résolution CA20 210017, le Règlement RC20 210002 est soumis;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) de l'arrondissement de Verdun » à la séance ordinaire du conseil du 4 février 2020 par sa résolution CA20 210017 ;

Attendu que depuis l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement les deux modifications suivantes ont été apportées :

- La première modification concerne le dépôt en garantie pour des travaux d'excavation. Il y a lieu de préciser ce qui suit :

Une fois les travaux exécutés le demandeur doit acquitter ou se fera rembourser, s'il y a lieu, la différence entre le dépôt et la dépense nette engagée par la ville pour ces travaux, plus les frais d'administration de 15%.

- La deuxième modification concerne les tarifs à appliquer pour un permis de stationnement sur rue soit :

Pour un permis de stationnement sur rue réservé aux résidents, il sera perçu :	De :	A :
a) Pour une vignette délivrée, entre le 1 ^{er} janvier et le 31 mars, valide jusqu'au 30 septembre de la même année	55,00 \$	80,00 \$
b) Pour une vignette délivrée, entre le 1 ^{er} avril et le 30 septembre, valide jusqu'au 30 septembre de la même année	28,00 \$	40,00 \$
c) Pour une vignette délivrée, entre le 1 ^{er} juillet et le 31 décembre, valide jusqu'au 30 septembre de l'année suivante	55,00 \$	80,00 \$
d) Pour tout autre permis à la même adresse	109,00 \$	160,00 \$

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et dossier décisionnel;

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) RCA20 210002) de l'arrondissement de Verdun, tel que présenté, tous les membres du conseil déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture.

40.04 1204791001

CA20 210042

Adoption - Règlement sur les subventions à la SDC Wellington pour l'année 2020 (1206811002)

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial de Wellington pour l'année 2020 à la séance du conseil d'arrondissement du 4 février 2020 par sa résolution CA20 210018;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial de Wellington pour l'année 2020 » à la séance du conseil d'arrondissement du 4 février 2020 par sa résolution CA20 210018 et qu'aucun changement n'y a été apporté;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance et qu'aucun changement n'y a été apporté;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter le règlement RCA20 210003 intitulé « Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial de Wellington pour l'année 2020. ».

40.05 1206811002

CA20 210043

Adoption - Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 13 745 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard (RCA15 210005) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 991 000 \$ pour un total de 14 736 000 \$ (1208286001)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 13 745 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard (RCA15 210005) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 991 000 \$ pour un total de 14 736 000 \$, au conseil d'arrondissement du 4 février 2020 ;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 13 745 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard (RCA15 210005) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 991 000 \$ pour un total de 14 736 000 \$, lors du conseil d'arrondissement du 4 février 2020;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance et qu'aucun changement n'y a été apporté;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter le règlement intitulé «Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 13 745 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard (RCA15 210005) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 991 000 \$ pour un total de 14 736 000 \$ » soit adopté tel que soumis, sujet à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

40.06 1208286001

CA20 210044

Adoption - « Règlement RCA20 210001 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Verdun numéro 1700 et le Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Verdun numéro RCA14 210005 » relativement aux dispositions déclaratoires, interprétatives, pénales et générales au zonage, ainsi qu'à des normes relatives à une bande de roulement, un garde-corps, un escalier, un écran d'intimité, une pergola et une clôture (1193520003)

Vu l'avis de motion donné le 16 janvier 2020 ainsi que le dépôt du projet de règlement du « Règlement RCA20 210001 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Verdun numéro 1700 et le Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Verdun numéro RCA14 210005 » relativement aux dispositions déclaratoires, interprétatives, pénales et générales au zonage, ainsi qu'à des normes relatives à une bande de roulement, un garde-corps, un escalier, un écran d'intimité, une pergola et une clôture ;

Vu l'adoption du second projet dudit projet de règlement lors du conseil d'arrondissement du 4 février 2020;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance et qu'aucun changement n'y a été apporté;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter le « Règlement RCA20 210001 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Verdun numéro 1700 et le Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Verdun numéro RCA14 210005 » relativement aux dispositions déclaratoires, interprétatives, pénales et générales au zonage, ainsi qu'à des normes relatives à une bande de roulement, un garde-corps, un escalier, un écran d'intimité, une pergola et une clôture

40.07 1193520003

Le conseiller Sterling Downey, conseiller de ville, déclare, suivant l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts, dans le dossier du 4901, rue Wellington – Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé au 4901, rue Wellington à des fins de garderie. Par conséquent, il s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la résolution CA20 210045.

CA20 210045

Adoption - Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé au 4901, rue Wellington à des fins de garderie (1205291001)

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé au 4901, rue Wellington à des fins de garderie, à la séance du 4 février 2020, par sa résolution CA20 210020;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé «Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé au 4901, rue Wellington à des fins de garderie»;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnels ont été distribuées aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance et qu'aucun changement n'y a été apporté;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter le Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé au 4901, rue de Wellington à des fins de garderie.

40.08 1205291001

40.09

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la transformation et l'agrandissement en cour arrière du bâtiment situé au 3908, rue Bannantyne (1203203001)

DOSSIER RETIRÉ

40.09 1203203001

CA20 210046

Procéder au changement de statut de deux membres citoyens actuels, ainsi qu'à la nomination de trois nouveaux membres citoyens suppléants et d'un membre citoyen régulier pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux ans (1203253001)

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Parent

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de procéder au changement de statut, de membre suppléant à membre régulier, pour le reste de leur terme, soit jusqu'au 5 novembre 2020, pour les membres existants suivants :

- M. Jean-Christophe Pigeon;
- Mme Christine Pinsonneault.

de procéder à la nomination, à titre de membre régulier, pour un mandat d'une durée de deux ans:

- Mme Ophélie Chabant

de procéder à la nomination des personnes suivantes, à titre de membre suppléant, pour une durée de deux ans ;

- M. Nicolas Chabot;
- Mme Chantelle L'Heureux;
- Mme Karine Tremblay.

51.01 1203253001

CA20 210047

Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Verdun sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal (04-041)(1206960002)

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Parent

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De déposer au conseil municipal le bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Verdun sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal (04-041).

60.01 1206960002

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les personnes qui demandent à se faire entendre sont entendues.

70.01

Levée de la séance

Il est proposé par Le conseiller Sterling Downey

appuyé par Le maire Jean-François Parenteau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 22h.

70.02

**JEAN-FRANÇOIS PARENTEAU
MAIRE D'ARRONDISSEMENT**

**DIANE GARAND
SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT
PAR INTÉRIM**

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 avril 2020.